

Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY
s'est réuni le mardi 14 novembre 2023 à 18H00
en Mairie de BROYE

Etaient présents : Yves BERTHET, Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Régis MUZARD, Nadège BODOIGNET, Gaëlle MOUCHOT, Stéphanie ROUX.

Etaient absents : Erick DEQUAIRE, Alain SCHATT

Pouvoirs : Alain SCHATT à Yves BERTHET

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

1/ Etude panneaux photovoltaïques - SIED :

Mr le Maire indique au Conseil municipal que le SIED70 souhaite développer une logique d'intervention destinée à promouvoir la production d'énergie électrique renouvelable sur le territoire du département et favoriser le développement des petits projets photovoltaïques. Le SIED70 peut ainsi intervenir en tant que maître d'ouvrage, afin de réaliser des installations de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable. Il propose une répartition à parts égales des bénéfices nets entre la commune et le syndicat, le montant des bénéfices est considéré après déduction des frais financiers, d'entretien et de maintenance liés à l'exploitation de l'installation. Mr le Maire propose au conseil municipal d'établir une demande de proposition de projet d'installation de panneau photovoltaïques sur la toiture de la salle des fêtes de Broye-les-Pesmes. Après discussion, le conseil municipal **accepte à l'unanimité** une proposition de projet pour une production d'électricité renouvelable sur la commune.

2/ RPQS (rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau et assainissement) :

Mr le Maire expose au Conseil municipal les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif du territoire de la CCVG sur l'exercice 2022. Après présentation de ces rapports, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de **s'abstenir à l'unanimité** sur les RPQS sur le territoire de la Communauté de Commune du Val de Gray.

3/ Etat d'assiette 2024 et garants des bois :

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. BARBIER Brice de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier, avec le tableau de l'état d'assiette des coupes présenté ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe ¹	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF ²	Année décidée par le propriétaire ³	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel						
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution		
									Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure	
1-j	AMEL	80	4,23	2024	2024		80							<input checked="" type="checkbox"/>	
2-j	AMEL	120	4,52	2024	2024		120							<input checked="" type="checkbox"/>	
6-aj	AMEL	145	9,71	2024	2024		145		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
8-aj	AMEL	280	9,48	2024	2024		280		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
13-r	REGN	290	9,57		2024		100	90	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	
15-p	EMC	45	10,55	2025	2024		54							<input checked="" type="checkbox"/>	
24-r	REGN	550	11,83		2024		370	180	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>			<input checked="" type="checkbox"/>	

¹ Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

² Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

³ Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

24-r	REGN	50	0,90		2024		50						<input checked="" type="checkbox"/>	
31-af	AMEL	380	12,16	2024	2024		260	120	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
32-af	AMEL	380	12,41	2024	2024		270	110	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	
35-r	REGN	500	10,32		2024		550						<input checked="" type="checkbox"/>	
51-p	EMC	20	5,81	2025	2024		20						<input checked="" type="checkbox"/>	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** l'état d'assiette des coupes de l'année 2024.

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- M. Régis MUZARD
- M. Daniel CERCLEY
- M. Jean François CERCLEY

4/ Convention médecine préventive – cdg70 :

Le Maire expose conformément à l'article 11 du décret 85-603 que les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive. La convention étant arrivée à son terme fin 2023, il est impératif de la renouveler dans les plus brefs délais. Le conseil, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de reconduire l'adhésion au service de la médecine préventive du cdg70 et autorise Mr le Maire à signer la convention dite, au service de médecine de prévention géré par le cdg70 de la fonction publique territoriale de Haute-Saône et tout document utile afférent à ce dossier.

5/ Révision tarifs salle des fêtes d'Aubigney :

Mr le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes d'Aubigney comme il suit :

	Résidents	Non-résidents
1 jour	65	100
2 jours	90	150
Location vaisselle	0.50cts /couvert	0.50 cts/couvert
Associations de notre commune à but non lucratif – 1 fois par an.	gratuit	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs proposés dans le tableau ci-dessus.

6/ Questions diverses :

- Nettoyage complet de la salle de fêtes de Broye : Avis favorable à l'unanimité - devis HYGIE nettoyage 450 € TTC
- Lampadaires en panne à Montseugny et à Aubigney

La séance est levée à 20H00

Le Maire,

